

# Commission des Marchés Publics de l'ETER

PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISoire N °09/CPMP/ETER/2023

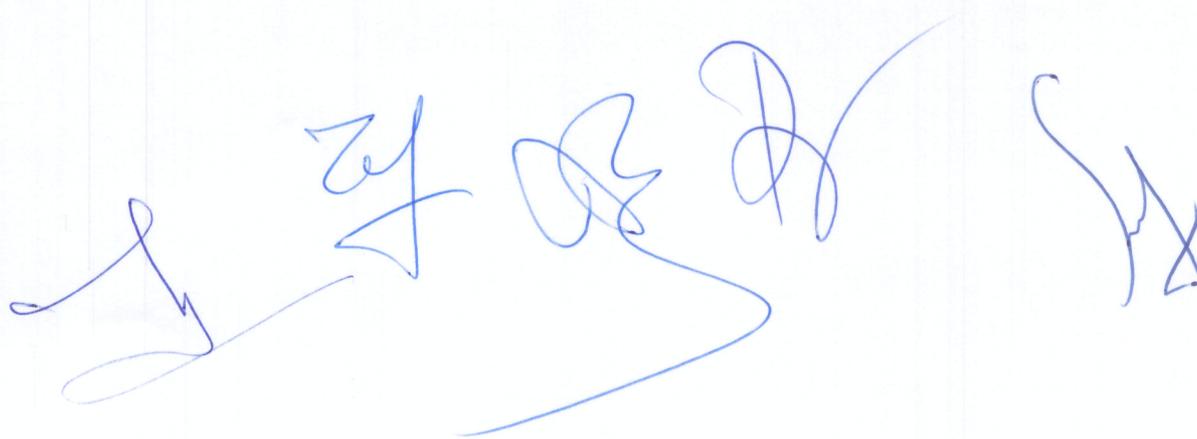
**Autorité Contractante** : ETER

**DAO** : 004/CPMP/ETER/2022

**Date et lieu de publication** : 20/12/2022 sur le site de ARMP  
Additif n°1 : 06/01/2023

**Source de financement** : ETER

**Séances du** : 24/01/2023 et 25/01/2023

The image shows several handwritten signatures in blue ink, likely representing the participants in the procurement process. The signatures are stylized and vary in length and complexity, with some appearing to be initials or full names written in a cursive style.

L'An Deux Mille Vingt Trois, les Mardi 24 et Mercredi 25 Janvier, la Commission de passation des marchés publics de l'ETER, s'est réunie dans les locaux de l'ETER pour procéder à l'évaluation des offres reçues dans le cadre de la procédure d'appel à la concurrence pour les (**Travaux divers portant sur les voiries**),  
Etaient présents

Mr Bâ Aboubacry Président de séance

Membres :

Mr KEBE Nadhirou,  
Mr Ahmed Negib NEGIB  
Mr MOHAMED SAID DIAH  
Mme Faty TOURE

Après avoir constaté que le quorum est atteint, le Président ouvre la séance et demande aux membres de procéder à l'examen des soumissions reçues suite au dépouillement de la consultation citée plus haut.

Il ressort de cet examen que :

- Les entreprises suivantes ont répondu dans les délais imposés :

LOUWAH – MVMAB – ETS – CTS – TAHIA – EMANEG – EL BARAKA – TEL – STC  
– EUROPEX – ATD ZAL – GTS – MMFC – GENISYS – MSR – ITKANE – STAP –  
ITGHANE – EL JEWDA – ETS VERGUEL – AGUADIR – ICG – MBTP – BSCGG –  
GENCIV– RESEAU TD

Les offres ont été ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires suivants (liste jointe).

- Un procès-verbal d'ouverture des plis a été dressé par la Commission de passation des marchés publics, il a été signé par l'ensemble des personnes présentes.

La Commission a, par la suite, procédé à l'examen détaillé des offres.

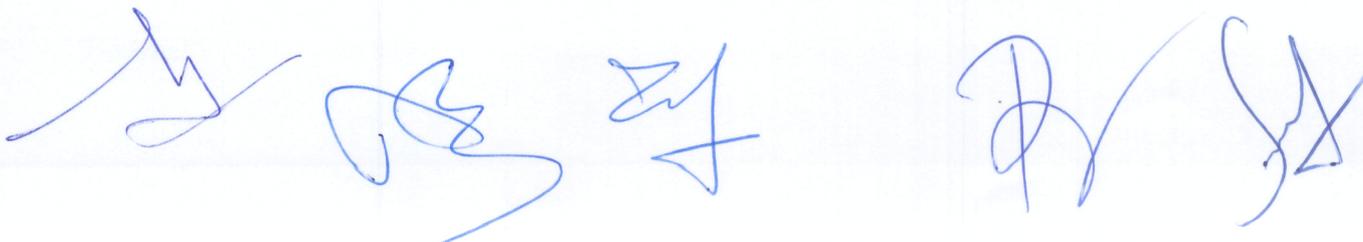
#### 1. Examen de la conformité des offres

Il consiste en la vérification de la conformité des éléments suivants :

- Soumission complétée et signée ;
- Délai de validité des offres ;
- Garantie de Soumission
- Capacité financière

#### 2. Qualifications des soumissionnaires

Les éléments justifiant la capacité du soumissionnaire à exécuter les travaux sont :



- Copies des attestations des expériences spécifiques délivrées par les bénéficiaires.
- La liste du personnel
- La Liste du Matériel
- L'organisation des travaux
- Le Planning

### 3. Conformité des Travaux

Elle consiste à vérifier que tous les travaux, que le soumissionnaire se propose d'exécuter sont conformes aux spécifications du Devis Descriptif Quantitatif Estimatif (DDQE). Il s'agit des éléments suivants :

- Caractéristiques techniques des Travaux à acquérir ;
- Prospectus ;
- etc.

N.B. : Toute offre ne remplissant pas ces critères sera rejetée.

Les entreprises suivantes ont été retenues pour l'évaluation et la comparaison des offres :

LOUWAH – MVMAB – ETS – CTS – TAHIA – EMANEG – EL BARAKA – TEL – STC – EUROPEX – ATD ZAL – GTS– GENISYS – MSR – ITKANE – STAP – ITGHANE – EL JEWDA– AGUADIR – ICG – BSCGG – GENCIV– RESEAU TD

### 4. Evaluation et comparaison des offres :

L'évaluation des offres va se faire sur la base des critères suivants :

- Vérifier que l'offre est complète (tous les éléments désignés au DDQE sont chiffrés), une offre ne présentant pas tous les éléments sera jugée non conforme
- Corriger toute erreur de calcul :
  - Lorsqu'il y a une différence entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettres fera foi ;
  - Lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi ;

Les résultats de cette évaluation financière sont :

### Conclusion

Vu ce qui précède, la commission attribue les travaux divers portant sur les voiries aux soumissionnaires présentés dans le tableau suivant :



LOT	ENTREPRISE	MONTANT EN CHIFFRE MRU TTC	MONTANT EN LETTRE Ouguiyas	Délai
1	ATD	4 293 127,66	Quatre millions deux cent quatre-vingt-treize mille cent vingt-sept virgule soixante six	3 mois
2	GTS SA	4 182 678	Quatre millions cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante-dix huit	3 mois
3	STC	4 117 203	Quatre millions cent dix-sept mille deux cent trois	3 mois
4	CTS	4 239 708,72	Quatre millions deux cent trente-neuf mille sept cent huit virgule soixante douze	3 mois
5	EL JEWDA	4 239 954,18	Quatre millions deux cent trente-neuf mille neuf cent cinquante-quatre virgule dix huit	3 mois
6	ICG	4 239 259,02	Quatre millions deux cent trente-neuf mille deux cent cinquante-neuf virgule zéro deux	3 mois
7	AGUADIR	4 239 515,7	Quatre millions deux cent trente-neuf mille cinq cent quinze virgule sept	3 mois
8	EMANEG	4 239 618,51	Quatre millions deux cent trente-neuf mille six cent dix huit virgule cinquante et un	3 mois
9	VERGUEL	4 148 144,57	Quatre millions cent quarante huit mille cent quarante quatre virgule cinquante sept	3 mois
10	GENISYS	4 239 234,36	Quatre millions deux cent trente-neuf mille deux cent trente-quatre virgule trente six	3 mois
11	LOUWAH	4 209 765	Quatre millions deux cent neuf mille sept cent soixante cinq	3 mois
12	MVMAB	4 281 664,22	Quatre millions deux cent quatre-vingt et un mille six cent soixante-quatre virgule vingt deux	3 mois
13	BSCGD	4 140 669	Quatre millions cent quarante mille six cent soixante neuf	3 mois
14	GENCIV	4 143 186	Quatre millions cent quarante-trois mille cent quatre-vingt six	3 mois
16	STAP	4 239 719,34	Quatre millions deux cent trente-neuf mille sept cent dix-neuf virgule trente quatre	3 mois
17	ZAR	4 239 234	Quatre millions deux cent trente-neuf mille deux cent trente quatre	3 mois
18	TAHIA	4 226 418,51	Quatre millions deux cent vingt-six mille quatre cent dix-huit virgule cinquante et un	3 mois
21	MSR	4 239 230,31	Quatre millions deux cent trente-neuf mille deux cent trente virgule trente et un	3 mois
23	GTS	3 812 410	Trois millions huit cent douze mille quatre cent dix	3 mois
25	TEL	3 750 000	Trois millions sept cent cinquante mille	3 mois
26	EL BARAKA	3 913 042,8	Trois millions neuf cent treize mille quarante-deux virgule huit	3 mois
27	ETS	4 111 062	Quatre millions cent onze mille soixante deux	3 mois
28	MBTP	2 580 000	Deux millions cinq cent quatre-vingt mille	3 mois
30	ITGHANE	4 069 259,65	Quatre millions soixante-neuf mille deux cent cinquante-neuf virgule soixante cinq	3 mois

Ce procès-verbal est un avis d'attribution provisoire et sera affiché au siège de l'ETER et publié sur le site de ARMP.

Le Président : Mr Bâ Aboubacry 

Les membres :

-Mr KEBE Nadhirou, 

-Mr Ahmed Negib NEGIB 

-Mr MOHAMED SAID DIAH 

-Mme Faty TOURE 